

Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2006, volume VII
Editions Bruylant, Bruxelles

UNSALDI Levent, "La défense en Turquie. Entre continuité, singularité et unanimité ",

AFRI 2006, volume VII

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/UnsalDI.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

LA DÉFENSE EN TURQUIE

ENTRE CONTINUITÉ, SINGULARITÉ ET UNANIMITÉ

PAR

LEVENT ÜNSALDI (*)

Les termes de continuité, de singularité et d'unanimité sont sans doute pertinents pour saisir l'esprit et la politique de défense en Turquie. Continuité, car en dépit de la chute du Rideau de fer en 1989, la Turquie continue d'accorder la plus grande importance à ses impératifs sécuritaires. L'environnement régional instable au sein duquel évolue le pays, les multiples contentieux gréco-turcs, le borbier iraquien ainsi que la question kurde et ses conséquences sur les relations extérieures, notamment avec les voisins immédiats, ne peuvent que pérenniser cette situation. Singularité, ensuite, car la Turquie est le seul pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) et peut-être bientôt de l'Union européenne (UE) à être au contact d'Etats n'appartenant pas à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou en appliquant imparfaitement les principes. En outre la Turquie est le seul pays de l'OTAN et de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale) à percevoir, dans l'affaire iraquienne, une menace directe et immédiate (éventuel démembrement de l'Iraq, déstabilisation régionale). Unanimité, enfin, car le soutien de la population envers son armée est quasi total : force unificatrice, voire régénératrice, l'institution militaire apparaît comme la garante de l'unité, de l'indépendance et de la stabilité de l'Etat-nation.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA TURQUIE

Un environnement régional particulièrement instable

Durant la Guerre froide, la Turquie, sentinelle avancée de l'OTAN, aux côtés de son voisin grec, face au bloc de l'Est, jouissait d'une position géostratégique éminemment sensible. Après la disparition des blocs et la normalisation progressive de la Russie, nombreux sont ceux qui croyaient que cette spécificité stratégique était davantage un reliquat de la Guerre froide qu'une réalité permanente. Cependant, les conflits post-Guerre froide, souvent tragiques – l'éclatement de la Yougoslavie et les conflits interethni-

(*) Docteur en sociologie.

ques qui en résultent; la crise du Golfe ainsi que la question du Haut-Karabakh, qui a débouché sur un conflit sanglant entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie – défont inexorablement ces illusions et montrent avec force le rôle de stabilisateur que la Turquie pourrait assumer dans cette partie du globe à haute turbulence, qui va des Balkans et du Caucase au Golfe, en passant par le Moyen-Orient. Chacun peut observer aujourd'hui l'arc de crise qui se déploie dans le bassin méditerranéen oriental, mais aussi au Caucase, ses racines géopolitiques, son incidence stratégique et sa dimension sécuritaire. Dans ce contexte, la Turquie ne peut qu'être sensible aux questions de défense, ce qui l'invite à évaluer de manière constante et régulière les menaces auxquelles elle est confrontée (1).

Le sentiment dominant en Turquie, à tort ou à raison, est que la fin de la Guerre froide, loin d'avoir diminué les menaces qui pèsent sur le pays, a exposé celui-ci à de nouvelles tensions (Balkans, Caucase, Iran, Iraq, Syrie). Cette perception des choses a donné lieu à l'émergence, à partir de la première moitié des années 1990, de la stratégie de défense dite de «2 guerres et demie» simultanées, considérant comme principales menaces la Grèce, la Syrie et une insurrection à l'intérieure des frontières nationales, en l'occurrence kurde. Cette doctrine de défense, justifiée en partie par l'accord gréco-syrien de sécurité de 1995, par la présence d'Abdullah Öcalan en Syrie et par les relations du PKK (2) avec Athènes, suppose, depuis son origine, le maintien d'un appareil de défense puissant, dissuasif et capable de porter, en cas d'attaque, les combats sur le territoire ennemi, créant ainsi une ceinture de sécurité.

Malgré les visées syriennes sur la province turque de Hatay et sur le partage des eaux de l'Euphrate, Ankara et Damas ont signé ces trois dernières années des accords militaires et de sécurité; la guerre iraquienne a également rapproché les deux pays, fort hostiles au démantèlement de l'Iraq au profit d'un État kurde indépendant. De même, les rapports gréco-turcs se sont améliorés : les tremblements de terre de 1999 en Turquie puis en Grèce ont favorisé la découverte d'un sentiment de solidarité entre les deux peuples et des dizaines d'accords bilatéraux ont été signés. Ce rapprochement a toutefois laissé de côté les désaccords fondamentaux sur le dossier chypriote, le partage du plateau continental en mer Egée, la définition de l'espace aérien et les contestations sur certains îlots inhabités. En outre, les harcèlements aériens quotidiens au-dessus de la mer Egée (affrontements fréquents entre avions de chasse de haute technologie, *dogfight*) comportent

(1) A cela s'ajoutent bien sûr le traumatisme de Sèvres, mais aussi le souvenir de l'utilisation, par les puissances européennes, des nationalismes contre l'Empire ottoman.

(2) Commencant ses activités en 1984 dans les provinces du sud-est, au nord des frontières de la Syrie et de l'Iraq, le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) s'est révélé pendant longtemps une menace sérieuse pour l'ordre établi en entraînant la mort des milliers de personnes. Considérant les militants du PKK dans un premier temps comme un groupe de bandits (*Eşkiya*) de droit commun, les dirigeants et les partis politiques turcs semblent ne pas avoir évalué correctement la nature et la signification du mouvement séparatiste.

de graves risques d'escalade. Ainsi, malgré la détente gréco-turque et le récent rapprochement turco-syrien observés ces dernières années, il n'est pas encore question de réorganiser l'armée turque sans tenir compte des menaces existant en mer Egée, à Chypre et aux frontières orientales. Toute réorientation en ce domaine est sans doute jugée prématurée par l'état-major turc.

Un engagement atlantique fort mais équilibré

La Turquie a adhéré à l'OTAN en octobre 1951, en même temps que la Grèce, alors que la guerre idéologique orientait tout choix stratégique. Cet événement majeur dans l'évolution de la Turquie contemporaine a marqué un tournant décisif pour l'outil de défense turc, tant sur le plan logistique et organisationnel, que doctrinal.

Ainsi, en peu de temps, tout a été réorganisé, restructuré, adapté aux standards de l'OTAN. En 1947, à Bahçelievler/Ankara, une commission d'aide militaire américaine (*Joint American Military Mission for Aid to Turkey*, JAMMAT, devenue ensuite en 1958 JUSMMAT, *Joint United States Military Mission Aid to Turkey*) (3) voit le jour. Des cours d'apprentissage pour l'utilisation et le maniement des matériels américains nouvellement acquis sont progressivement mis en place dans les unités militaires locales. Des détachements militaires américains sous le commandement du groupe logistique des États-Unis (*The United States Logistics Group* ou TUSLOG), appartenant aux trois armées (USAF, US Navy, US Army), sont répartis de façon stratégique à l'échelle du territoire national. La Turquie devient ainsi le poste de surveillance avancé de l'Union soviétique.

A partir de la première moitié des années 1970, les relations turco-atlantiques évoluent au gré des tensions gréco-turques, liées surtout au débarquement de l'armée turque sur l'île de Chypre en 1974, en réaction au coup d'État à Nicosie fomenté par le régime des colonels de la Grèce. Constatant que l'oppression de la minorité turque étant intervenue surtout en présence du contingent onusien, la Turquie décide de maintenir à Chypre-Nord une forte présence de ses troupes et assume l'embargo militaire américain (4). Une fois celui-ci levé en 1978, les rapports turco-atlantiques se normalisent, mais restent fortement affectés par les tensions gréco-turques. A partir de la première moitié des années 1990, qui témoignent d'une recrudescence du terrorisme séparatiste kurde, le souci d'assurer la sécurité intérieure et extérieure du pays conduit la diplomatie turque à adopter des positions dures vis-à-vis des pays alliés de l'OTAN, en raison de l'activité du PKK sur leur sol.

(3) Cette structure militaire américaine, reconstituée en 1994 sous le nom d'*Office of Defense Cooperation*, poursuit toujours ses activités.

(4) Les États-Unis refusèrent l'usage de ses matériels militaires durant le conflit, en dictant que l'aide militaire américaine ne devait pas, selon les termes de la loi votée par le Congrès, « être utilisée sans l'assentiment du Président des États-Unis dans des buts autres que ceux pour lesquels elle a été fournie ».

La Turquie se heurte en particulier à l'hésitation et à la lenteur de l'Allemagne à répondre aux demandes de matériels, sous prétexte que ceux-ci ne sauraient être utilisés dans le cadre d'opérations antiterroristes. L'irritation turque atteint son sommet lorsque Berlin tente de conditionner la livraison de 1000 chars Léopard 2 à l'amélioration des droits de l'homme en Turquie. Ce refus de l'Allemagne de vendre des armements lourds à la Turquie pousse alors Ankara à diversifier ses fournisseurs. La Turquie est ainsi devenue le premier pays membre de l'OTAN à acquérir des armes auprès de la Russie – notamment des véhicules blindés légers à roue.

Les rapports turco-atlantiques, ou plutôt turco-américains, connaissent un nouveau rebondissement lorsque le Parlement rejette la motion gouvernementale appelant à un déploiement massif de 62000 GI's dans le pays au moment de l'invasion de l'Iraq en 2003. Cette décision d'Ankara, alliée fidèle de la coalition lors de la première guerre du Golfe – bombardements du nord de l'Iraq à partir de la base d'Incirlik, fermeture de l'oléoduc acheminant le pétrole iraquien en Méditerranée... – au prix d'une perte économique non négligeable et jamais indemnisée, provoque la consternation de l'Administration Bush et prive la Turquie d'une assistance économique de 6 milliards de dollars que lui avait promise Washington si elle acceptait le déploiement des troupes américaines sur son sol (5).

La Turquie est attachée à l'OTAN, mais, dans le même temps, elle est capable d'osciller habilement entre sa fidélité à l'allié américain et une «hérésie» limitée, dès lors que ses intérêts fondamentaux sont en jeu. L'illustrent notamment la gestion de la question kurde et les craintes qui entourent aujourd'hui l'action des Etats-Unis en Iraq en proie au chaos, alors que la région autonome du Kurdistan iraquien affiche sa prospérité et rêve d'indépendance (6).

Une ouverture multinationale confirmée

Malgré cet accent «gaullien» en somme bien limité, la Turquie ne conçoit pas sa politique de défense en dehors de l'OTAN. Elle participe d'ailleurs activement, de concert avec ses alliés, à de nombreuses opérations extérieures, y voyant un moyen pour elle d'arrimer son ancrage en Occident (7) :

(5) Devant le refus, par la Turquie, du stationnement et du transit des troupes américaines sur son territoire, chargées d'ouvrir un deuxième front dans le nord de l'Iraq, l'Administration Bush a réagi avec aigreur et arrogance. En préférant une alliance de circonstance avec les combattants kurdes aux liens stratégiques avec la Turquie, elle menace d'interdire à Ankara toute participation à la définition de l'ordre régional de l'après-Saddam Hussein. En présentant les pourparlers menés avec les autorités turques comme de vulgaires marchandages, la presse américaine, quant à elle, ridiculise grossièrement les revendications financières d'Ankara, blessant par là même l'orgueil national turc.

(6) La Turquie presse depuis longtemps les Etats-Unis d'agir contre des milliers de militants du PKK qui ont trouvé refuge dans le nord de l'Iraq après 1999 et dont les raids en territoire turc sont en pleine recrudescence depuis plusieurs mois.

(7) D'autant plus que l'opinion publique turque, dans sa grande majorité, semble indifférente à la participation de la Turquie aux opérations de type Petersberg. Paramètre sans doute important, étant donné que l'outil de défense turc repose sur la conscription.

c'est ainsi qu'elle a pris part aux opérations de rétablissement de la paix de l'UNISOM en Somalie, dont un lieutenant-général turc, Cevik Bir, a même assuré le commandement en 1993 et qu'elle a contribué aux forces de la SFOR (Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine), et aux opérations de l'ISAF (Force internationale d'assistance à la sécurité) en Afghanistan, dont elle assurée par deux fois le commandement (en 2002 et en 2005); elle est aujourd'hui présente en ex-Yougoslavie dans le cadre de la KFOR (Force de paix au Kosovo), au service de laquelle elle a mis un bataillon d'infanterie mécanisée.

Dans le même temps, la Turquie souhaite s'insérer davantage dans l'Europe. Membre associé de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) depuis 1992, la Turquie cherche à approfondir sa coopération avec l'Europe en matière de défense. Mécontente de son statut à l'UEO, dont elle estime qu'il l'empêche de participer pleinement aux structures mises en place par l'UE pour la défense européenne, elle demande avec insistance à être beaucoup plus intégrée aux structures de défense et de planification de l'UE que ce que prévoit le Traité de Nice. Pour appuyer sa revendication, le pays laisse entendre que, dans le cas où l'UE souhaiterait accéder aux moyens de l'OTAN, il pourrait recourir au droit de veto si elle n'avait pas son mot à dire sur la manière dont ces moyens seraient utilisés. Ankara a ainsi refusé aux Européens l'accès automatique aux moyens de l'Alliance, bloquant par là même la mise en place des arrangements «Berlin plus» de 1999, permettant à l'UE d'utiliser des moyens et des capacités de l'Alliance afin de réaliser ses propres opérations.

Toutefois, la pression exercée par les États-Unis et, surtout, la décision de Copenhague sur l'élargissement (accueillie favorablement par la Turquie) ont incité le pays à lever son veto et un accord final entre l'UE et la Turquie sur l'accès des Européens aux ressources logistiques, de planification et de renseignement de l'OTAN en cas de mission exclusivement européenne a finalement été signé le 13 décembre 2002 : dans l'hypothèse où l'UE déclencherait une opération avec des moyens de l'OTAN, la Turquie pourrait participer à l'opération et siégerait automatiquement au sein du Comité des contributeurs. En revanche, si l'UE intervient seule et que la zone d'intervention visée touche aux intérêts stratégiques de la Turquie, il y aurait un «*avantage particulier*» (*particular benefit*) à inclure la Turquie.

La Turquie est donc, sur le principe, favorable à un approfondissement de l'Europe de la défense, pour autant qu'elle puisse y participer pleinement. Depuis septembre 2002, elle est membre de l'Eurocorps installé à Strasbourg; deux officiers de liaison turcs y sont d'ores et déjà présents pour participer à son commandement. Si le développement d'une politique de défense et de sécurité commune passant par la création d'une capacité autonome de gestion des crises constitue une suite logique de

l'intégration européenne de la Turquie, celle-ci n'estime pas pour autant qu'il nécessite forcément la création d'une armée européenne; Ankara est très attachée au principe de non-duplication des moyens avec l'OTAN. En revanche, la création d'une force de gestion des crises, en étroit rapport avec l'OTAN, dans laquelle chaque pays garde son pouvoir de décision quant à sa participation et aux modalités de sa contribution, lui apparaît souhaitable.

Parallèlement à cette implication dans la coopération transatlantique et européenne, la Turquie s'efforce également de multiplier les coopérations militaires avec les pays ex-soviétiques riverains de la mer Noire, inaugurant ainsi un phénomène nouveau dans la région. A l'initiative de la Turquie, un accord de coopération navale entre les pays membres de la zone de coopération de la mer Noire est ainsi entré en vigueur le 1^{er} janvier 2003, aboutissant à la création de la BLACKSEAFOR (Force navale de la mer Noire), composée des flottes de Turquie, d'Ukraine, de Russie, de Bulgarie, de Roumanie et de Géorgie. Initiées à la fin des années 1990, les coopérations de ce type tendent à s'intensifier et se diversifier. C'est maintenant vers les pays de l'Asie centrale et du Caucase bordant la mer Noire (en l'occurrence vers l'Azerbaïdjan et la Géorgie) que la Turquie marque une véritable avancée, en accueillant notamment les stagiaires venant de ces pays dans ses écoles militaires.

L'APPAREIL MILITAIRE TURC

Un outil de défense économiquement privilégié

A l'instar des autres politiques publiques, les politiques de défense sont sous-tendues par des référentiels qui affectent la manière dont les problèmes sont perçus et analysés, ainsi que les mesures pratiques qui découlent de ces représentations; cela est d'autant plus vrai que la surestimation des menaces, l'assombrissement du tableau sécuritaire et, par conséquence, la demande de moyens supplémentaires sont inhérents à l'esprit militaire, où la volonté même de mieux se préparer au combat se trouve imbriquée avec le corporatisme institutionnel. Les politiques publiques de défense relèvent donc d'un domaine où les logiques corporatistes ne sont jamais totalement absentes: comme toute grande organisation bureaucratique, l'organisation militaire s'efforce continuellement d'augmenter sa part dans l'allocation des ressources économiques du pays; par la force des choses, elle tend à prospérer et à promouvoir une doctrine de défense qui garantit une augmentation constante de ses dépenses. En d'autres termes, le choix d'une doctrine de défense ou des armements n'est donc pas issu exclusivement d'une décision rationnelle ou du travail scientifique, mais du produit d'un

ensemble de logiques corporatistes qui se combinent les unes aux autres et exercent une forte influence sur les politiques de défense (8).

La Turquie n'échappe pas à ce schéma. Si c'est par pragmatisme que la politique de défense turque s'inscrit essentiellement dans une perspective régionale, cherchant en premier lieu à protéger un pays situé dans un environnement régional perçu comme difficile, sinon menaçant, mais aussi à affirmer son ancrage européen tout en maintenant la fidélité à l'OTAN, elle n'en est pas moins également grandement influencée par la place de l'institution militaire dans le système politique, le rapport qu'elle entretient avec les autres acteurs de l'ensemble social, ainsi que ses référentiels corporatistes. Or, en Turquie, l'armée occupe une place de premier plan : la tradition veut que les gouvernements s'abstiennent de s'ingérer dans la conduite des affaires militaires, sauf par le biais de l'allocation des crédits demandés. Intimidés par l'uniforme (mais aussi par la place effective des militaires sur la scène politique), peu au fait des questions militaires, les dirigeants turcs, à quelques exceptions près, s'en remettent volontiers aux chefs militaires pour toutes les questions militaires.

Cette «souveraineté militaire» dans le domaine des politiques de défense se traduit, dans les faits, par une croissance constante des dépenses affectées à la défense nationale; à cet égard, l'évolution de la part des dépenses de défense dans le PIB en moyenne quinquennale depuis 1980 et pour l'an 2003 pour les pays de l'OTAN (tableau 1) est très significative. : alors que la diminution de l'effort de défense est visible pour l'ensemble de l'Alliance depuis la fin de la Guerre froide (de 4,5 à 2,7 % du PIB) et, ce, tant aux Etats-Unis (de 5,6 à 3,5 %) qu'en Europe (en moyenne de 3,5 à 2 %), où la diminution de l'effort est régulière, plus marquée pour l'Allemagne (de 3,3 à 1,4 %), malgré (ou à cause de) la réunification, et le Royaume-Uni (de 5,2 à 2,4 %) que pour la France (de 4 à 2,6 %) et également sensible en Grèce (laquelle, probablement sous l'effet de la proximité d'une Turquie dynamique en la matière, a fait évoluer ses dépenses de défense de 4,2 % en 2003, pour atteindre un niveau de dépense de 4,8 % du PIB, le plus élevé du groupe), la Turquie a augmenté ses dépenses dès le début des années 1990.

TABLEAU 1

Evolution des dépenses de défense des pays membres de l'OTAN
en moyenne quinquennale depuis 1980 et pour 2003 (en % du PIB)

	<i>Moyenne 1980 - 1984</i>	<i>Moyenne 1985 - 1989</i>	<i>Moyenne 1990 - 1994</i>	<i>Moyenne 1995 - 1999</i>	<i>2003</i>
Belgique	3,2	2,8	2,0	1,5	1,3
Danemark	2,4	2,0	1,9	1,7	1,6
France	4,0	3,8	3,4	2,9	2,6

(8) Ce cadre théorique est emprunté à Pascal VENNESSON/Théodore CAPLOW, *Sociologie militaire*, Armand Colin, Paris, 2000, pp. 74-79.

	<i>Moyenne 1980 - 1984</i>	<i>Moyenne 1985 - 1989</i>	<i>Moyenne 1990 - 1994</i>	<i>Moyenne 1995 - 1999</i>	<i>2003</i>
Allemagne	3,3	3,0	2,1	1,6	1,4
Grèce	5,4	5,1	4,4	4,6	4,2
Italie	2,1	2,3	2,1	1,9	1,9
Luxembourg	1,0	1,0	0,9	0,8	0,9
Pays-Bas	3,0	2,8	2,3	1,8	1,6
Norvège	2,7	2,9	2,8	2,2	2,0
Portugal	2,9	2,6	2,6	2,2	2,1
Espagne	2,3	2,1	1,6	1,4	1,2
Turquie	4,0	3,3	3,8	4,4	4,8
Royaume-Uni	5,2	4,5	3,7	2,7	2,4
Canada	2,0	2,1	1,8	1,3	1,2
EU	5,6	6,0	4,7	3,3	3,5
OTAN - Total	4,5	4,6	3,5	2,7	2,7

Source : OTAN, *Dépenses de défense des pays de l'OTAN (1980-2003)*, document disponible sur le site Internet www.nato.int/docu/pr/2003/p03-146f.htm (dernière consultation le 7 octobre 2005).

Un format organisationnel reposant sur la conscription

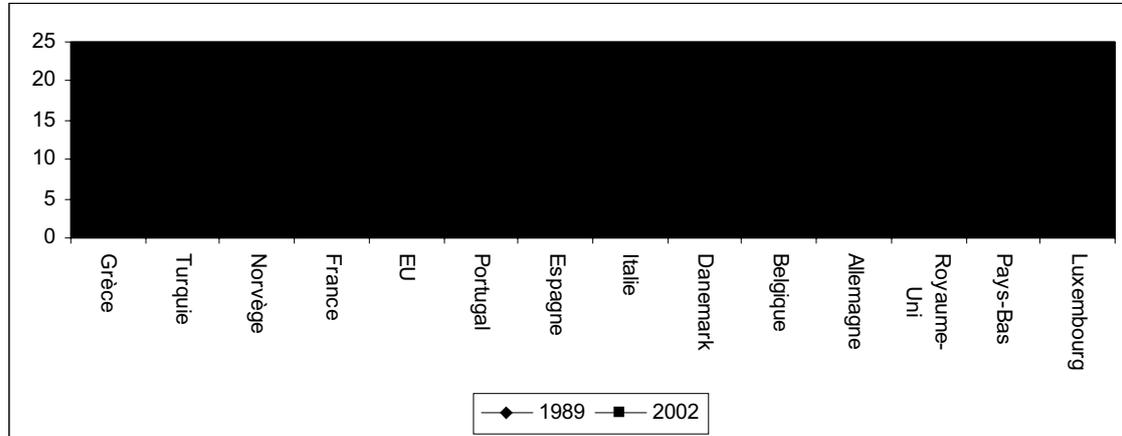
Les forces armées turques (gendarmerie non incluse (9)), représentent pour l'année 2005 un dispositif militaire de 421000 hommes (10). Du point de vue des effectifs, elles constituent alors, après les Etats-Unis, la deuxième plus grande l'armée de l'OTAN et, ceci, malgré une nette tendance à la baisse (de l'ordre de 30 %) constatée au cours de ces dernières années. Les effectifs passent ainsi de 610 000 hommes en 2001 à 421000 en 2005 (11). Le taux de militarisation ture (nombre de soldats pour 1 000 habitants) est bien supérieur à celui de la quasi-totalité des pays membres de l'Alliance atlantique, à l'exception de la Grèce (tableau 2) : parmi les pays de l'Alliance, seules la Grèce et la Turquie continuent à conserver des forces assez importantes (respectivement 17 et 8 ‰), en dépit de la baisse non négligeable de l'ordre de 4 points observée entre 1989 et 2002 ; pour le reste de l'Alliance, la baisse des effectifs est pour le moins remarquable (de 8,4 à 5 ‰ aux Etats-Unis ; de 8,7 à 4 ‰ en Allemagne ; de 9,2 à 4 ‰ en Belgique ; de 6,9 à 3 ‰ aux Pays-Bas ; de 8,3 à 4 ‰ en France).

(9) Forte de 180 000 hommes (officiers, sous-officiers, appelés confondus) et équipée par l'Armée de terre (tenues de camouflage, fusils d'assaut G3, véhicules blindés...), la gendarmerie, dont les officiers suivent presque le même cursus militaire que celui des officiers d'infanterie, dépend en principe du ministère de l'Intérieur. Or, ce corps, qui ressemble plus aux brigades d'infanterie (armement, uniforme, etc.) que ce que son lexique terminologique ne laisserait penser et fonctionne en réalité sous la tutelle et supervision de l'état-major, est, dans les faits, un corps strictement militaire, dont les effectifs et dépenses figurent toutefois très rarement dans les statistiques militaires internationales.

(10) Jaffee Center for Strategic Studies, *op. cit.*, p. 10.

(11) *Ibid.*

TABLEAU 2
Taux de militarisation de certains pays de l'OTAN
(1989-2002, en ‰)



Note : Les chiffres figurant sur l'axe des ordonnées indiquent le nombre de militaires pour mille habitants.

Source : Levent ÜNSALDI, *Le Militaire et la politique en Turquie*, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 169.

Quant à la répartition par armée et par catégorie hiérarchique (officiers, sous-officiers et militaires du rang) de cet effectif relativement important (12) (bien qu'il s'agisse aujourd'hui d'aligner des troupes bien équipées plutôt que des gros bataillons), elle se présente ainsi :

TABLEAU 3
Répartition des effectifs globaux par armée
et par catégorie hiérarchique pour l'année 1997
(Terre, Marine, Air, Gendarmerie)

	<i>Officiers</i>	<i>%</i>	<i>Sous-officiers</i>	<i>%</i>	<i>Rang</i>	<i>%</i>	Total
Terre	26700	5,6	27416	5,7	427000	88,7	481 116
Marine	4500	8,7	10800	20,6	37000	70,7	52300
Gendarmerie	5500	9,5	21400	37,0	31000	53,5	57900
Air	2450	1,7	17900	12,8	120000	85,5	140350
Total	39150	5,4	77516	10,6	615000	84,0	731666

Source : Chiffres rendus publics, pour la première et dernière fois, suite à une motion parlementaire en 1997. Cf. Levent ÜNSALDI, *op. cit.*, p. 170.

A l'aune de ce tableau, il apparaît que l'armée turque connaît un taux d'encadrement très faible : de fait, le rapport entre le nombre total de

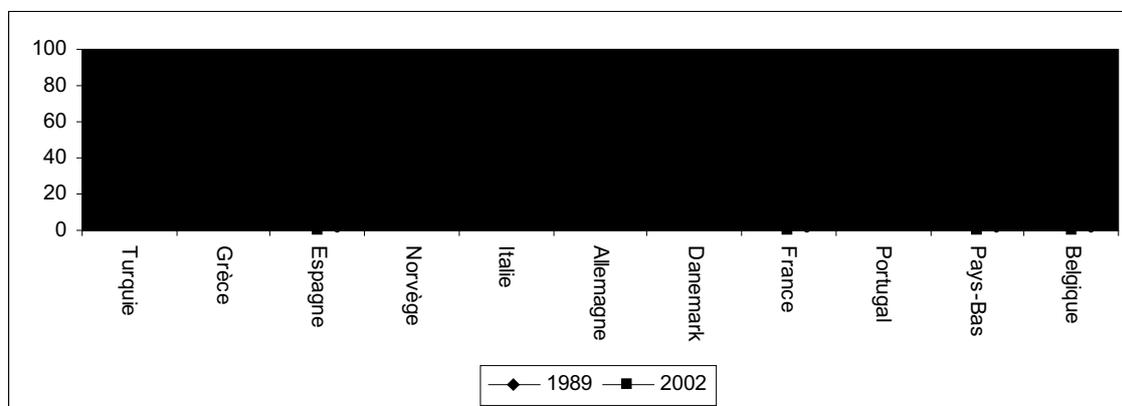
(12) A noter que nous ne disposons malheureusement pas de chiffres officiels en ce qui concerne les structures du personnel militaire, la configuration des armées ou la répartition par armes et par grades..., autant de données pourtant indispensables pour toute analyse sur le format organisationnel des armées. Cette situation est liée à l'absence de chiffres ou de statistiques en Turquie dans le domaine public sur tout ce qui touche à l'organisation militaire et, ceci, même pour les effectifs militaires. Comme le remarquerait tout lecteur attentif, le peu de chiffres dont nous disposons vient dans la plupart des cas des sources étrangères.

cadres (officiers et sous-officiers) et les effectifs totaux n'atteint que 16 % contre, par exemple, 55 % aux Etats-Unis et 49,6 % en Grande-Bretagne. C'est toutefois dans l'armée de terre qu'il est le plus manifeste avec 11,3 % hors cadres appelés contre un taux d'encadrement de 14,5 % pour la gendarmerie, de 29,3 % pour la marine et de 46,5 % pour l'armée de l'air. A titre comparatif, notons que le taux d'encadrement de l'armée de terre française s'établit pour l'année 2002 à 48 %, équivalant à peu près à celui des forces terrestres britanniques (50 %) et nettement inférieur à celui des forces américaines (55 %). Les exemples français et anglo-saxon valident un modèle fondé sur une proportion de cadres sensiblement équivalente à la moitié des effectifs.

Il apparaît en outre que, en conformité avec la tendance révélée dans les lignes précédentes, le *ratio* moyen officiers/sous-officiers + militaires du rang est très faible : 1 pour 17,6, avec toutefois d'assez fortes variations entre armées (par exemple, 1 pour 9,5 dans l'armée de l'air contre 1 pour 17 dans l'armée de terre). Ce *ratio* se situe, en moyenne, entre 1 pour 3 et 1 pour 6 dans le cas de la plupart des armées occidentales, ce qui est explicable notamment par le passage à l'armée de métier et le recours de plus en plus indispensable à des matériels de haute technologie. Un taux d'encadrement élevé figure ainsi à l'actif de l'armée professionnelle, qui n'est pas astreinte à consacrer une part importante de ses cadres à l'instruction du contingent.

A l'instar du taux d'encadrement, très pertinent pour toute analyse sur le format des armées, le taux de conscription constitue (tableau 4) lui aussi un indicateur particulièrement important, qui permet de déterminer le schéma organisationnel d'une armée donnée. Plus ce pourcentage est élevé, plus l'armée étudiée correspond au profil d'une armée de masse.

TABLEAU 4
Taux de conscription pour les armées
de certains pays de l'OTAN (1989-2002 en %)



Source : Levent ÜNSALDI, *op. cit.*, p. 171.

Ce tableau met en évidence le fait que, depuis la fin de la Guerre froide, de nombreux pays de l'OTAN ont baissé la proportion des conscrits dans leur

dispositif militaire, certains abandonnant même le service militaire au profit d'une armée composée de professionnels. Seules échappent à ce schéma la Norvège, la Grèce et, surtout, la Turquie, qui considère toujours la conscription comme une composante nécessaire de ses effectifs militaires – ce qu'elle justifie par la persistance de tensions ou menaces à ses frontières – et continue à organiser ses forces conventionnelles selon la logique ancienne des armées de masse.

Une armée conventionnelle encore assez figée et difficilement modulable

Les priorités et les principes des forces armées turques en matière de personnel, de renseignement, d'opérations, d'organisation, de formation et de services logistiques sont exclusivement déterminées par l'état-major général, le gouvernement se contentant de les ratifier en lui attribuant les fonds nécessaires. La Constitution de 1982, issue du coup d'Etat de 1980 et toujours en vigueur, accorde aux forces armées une autonomie décisionnelle indéniable en les rattachant directement au Premier ministre et non au ministère de la Défense, lequel se trouve réduit à un simple bureau administratif de l'état-major général assurant l'appel des contingents, l'approvisionnement des forces armées en armes et en besoins logistiques. Le chef des armées, érigé ainsi en une sorte de généralissime, assume, en temps de paix comme en temps de guerre, le commandement complet – les chefs d'état-major de trois armées et de la gendarmerie étant placés sous sa seule autorité hiérarchique. Il assure, sans aucune interférence ministérielle, la direction générale – mise en condition des forces, choix des équipements, élaboration des plans de défense, exécution des missions assignées aux forces armées, *etc.*

Jusqu'à la fin des années 1980, les forces armées turques étaient essentiellement équipées, organisées et déployées pour faire face aux unités du Pacte de Varsovie. La dissolution de ce dernier et ses conséquences ont imposé une adaptation, l'abandon de l'échelon division (*tümen*) dans l'armée de terre. Il n'en reste pas moins que l'armée turque reste toujours articulée sur un modèle classique, essentiellement terrestre, et demeure encore assez figé : les unités de l'armée de terre turque sont caractérisées par leur faible flexibilité opérationnelle, puisqu'elles sont souvent composées de gros bataillons équipés d'un armement lourd, difficiles à déployer rapidement et inaptés pour des missions spécifiques demandant une plus grande modularité des forces.

En terme d'équipement, les forces turques sont façonnées sur un modèle voisin des grandes unités de l'Alliance atlantique. L'origine des matériels montre une influence américaine assez forte. L'armée de terre demeure une armée conventionnelle dotée d'un équipement militaire lourd – il est vrai en partie obsolète – lui permettant, pour l'année 2002, de constituer le

deuxième plus grand parc de chars et d'obusiers (automoteurs ou tractés), ainsi que le troisième plus grand parc de véhicules blindés au sein de l'OTAN (13). Pour l'année 2005, les forces terrestres classiques s'articulent autour de 4 180 chars, dont 397 Léopard A1/A3 et 906 M60A1/A3. Ce parc est en cours de rénovation avec surtout la modernisation, par Israël, des chars M60 de fabrication américaine (14). La marine comprend de son côté 83 bâtiments de combat, 128 bâtiments de soutien, 13 sous-marins et 106 patrouilleurs : elle reste donc, parmi les marines occidentales, une force opérationnelle importante, avec des unités performantes et modernes. Enfin, l'armée de l'air, qui présente un très bon niveau technique, est forte de 420 chasseurs, dont 219 F-16 C/D.

TABLEAU 5
Principaux matériels de la Turquie au 5 avril 2005

Armée de terre	Chars lourds : 4 180 (dont 397 Léopard A1/A3, 906 M60 A1/A3, 2 876 M48T); véhicules blindés de transport : 4 595; véhicules blindés de combat : 1 288; obusiers automoteurs : 885 (203 mm, 175 mm, 155 mm, 105 mm); obusiers tractés : 1 630; mortiers : 2 050 (120 mm, 107 mm, 81 mm); lance-roquettes anti-char : 943 (dont 392 Milan, 365 TOW SP, 186 Cobra); hélicoptères de combat : 37 AH-1 WP; hélicoptères de transport : 271 (dont 26 AS-532 Cougar, 19 Mi-17, 35 S-70A Blackhawk, 160 UH-1H/AB-204/ AB-205, 28 H-300C, 3 OH-58B).
Armée de l'air	Avions de chasse : 420 (dont 219 F16 C/D, 50 Phantom 2000, 93 F4 E, 58 F5 A/B); avions de transport : 107 (C-160D, KC-135R, C-130E, CN-235); hélicoptères de transport : 44 (dont 21 AS-532 Cougar, 23 UH-1H/AB-204/ AB-205); forces de défense aérienne : 33 radars, 898 lance-missiles (dont 78 Rapier B1X, 10 Zipkin/Atilgan, 8 Rapier, 108 Stinger, 790 Redeye).
Marine	Bâtiments de combat : 83; sous-marins : 13; bâtiments de patrouille : 106; bâtiments de transport : 50; bâtiments de soutien : 128; hélicoptères d'attaque : 12 AB-212, 7 S-70B; hélicoptères de transport : 3 AB-206, 3 UH-1H/AB-204/AB-205, 9 AB-412.

Source : Jaffee Center for Strategic Studies, *Middle East Military Balance : Turkey*, Tel-Aviv University, Tel-Aviv, 2005, pp. 10-27.

Un important effort de modernisation en cours

Dans le but de doter son dispositif militaire d'unités mieux équipées, plus mobiles et plus rapidement disponibles, Ankara poursuit aujourd'hui un projet de modernisation militaire évalué à plusieurs milliards de dollars. En font notamment partie la future coproduction, sur place, de chars de troisième génération et d'hélicoptères d'attaque, l'acquisition de chasseurs de mines, de véhicules blindés légers ainsi que de 4 avions AWACS et, enfin, la modernisation des avions F-4, F-16 et des chars M60A1-A3 (d'origine

(13) Center for Strategic and International Studies (CSIS), *Western Military Balance and Defense Efforts*, Washington, janvier 2002, p. 22.

(14) La Turquie a récemment annoncé l'achat de 172 chars de type Léopard II.

américaine). Ces projets sont essentiellement réalisés par le transfert de savoir-faire dans le cadre des compensations industrielles et des accords de licence pour une production sur place. De même, l'acquisition «sur étagère» à l'extérieur reste encore la règle, avec cependant une exigence de compensation forte, l'état-major privilégiant, en l'occurrence, les firmes étrangères proposant des compensations et des transferts de technologie au bénéfice des industries nationales.

La Turquie marque donc une volonté très forte de disposer d'une industrie d'armements qui contribuerait à la fois à l'affermissement de sa défense et à son développement économique. L'industrie de défense nationale, qui n'a vraiment été lancée qu'à partir de la seconde moitié des années 1980 et a été en partie développée pour échapper aux embargos, notamment américains, couvre actuellement environ 25 % des besoins en équipement des forces armées. De taille modeste, dépourvue d'une base technico-industrielle comparable à celle des grands pays européens de ce domaine et disposant de peu de moyens de R&D, elle est très orientée vers la production : elle cherche activement à travailler sous licence et désire entrer dans des consortiums européens (15).

L'ambition turque est donc de saisir l'opportunité de l'acquisition des systèmes complets d'armements modernes pour exiger des coopérations de production ou de transfert de savoir-faire dans le cadre des compensations, avec pour objectif principal la couverture locale de 50 % des besoins des forces armées. La coopération militaire entre la Turquie et les Etats-Unis a ainsi donné lieu à la création de sociétés à capitaux turcs et américains, pour la production sur place des matériels militaires, dont l'avion de combat F-16 (TAI, *Turkish Aerospace Industries*) et les véhicules blindés à roue et à chenilles (*FNSS Defense Systems Inc*, consortium *United Defense-Nurol holding*). Il existe également des coopérations avec l'Allemagne (frégates et sous-marins), la France (Cougars, tourelle de 25 mm) et l'Espagne (CASA 235).

Deux structures de soutien à l'industrie de la défense jouent un rôle particulièrement important dans cet effort de modernisation en cours : le Fonds de renforcement de l'industrie de défense (*Savunma sanayii destekleme fonu*, SSDF) et la Fondation pour le renforcement des forces armées turques (*Türk silahlı kuvvetlerini güçlendirme vakfı*, TSKGV). Le SSDF, fondé en 1985, est l'un des piliers importants des projets de modernisation : exempté de tout impôt sur les sociétés, la succession et la donation, ainsi que de tout droit de timbre, il finance, à lui seul, plus de 15 % du total des dépenses consacrées à la défense, grâce à des ressources qui proviennent essentiellement des prélèvements de taxes sur les ventes d'alcools et de

(15) Le contexte actuel se prête par ailleurs à de telles coopérations. En effet, depuis le milieu des années quatre-vingt, le secteur de l'armement européen est caractérisé par les spécialisations nationales en matière technologique et l'inflation des accords de coopération entre les différentes entreprises européennes.

tabacs (10 % du prix de vente), la loterie (95 % du gain), d'autres jeux de hasard (15 % du gain), les jeux de pronostics (3,6 % du gain), les courses de chevaux (10 % du gain), les ventes d'armes de poing (80 % du gain), les transferts de fonds venant du budget général et de celui de la Défense et, enfin, différents types de donations (16).

Le TSKGV, qui jouit des mêmes exemptions de taxes et d'impôts que le SSDF, détient une participation directe dans une dizaine d'entreprises spécialisées dans la production d'armements et la technologie militaire; 80 % de ses revenus sont réinvestis dans les projets de modernisation définis par l'état-major général, les 20 % restant étant consacrés aux dépenses administratives de la Fondation.

DES RAPPORTS CIVILO-MILITAIRES PARTICULIERS

Un esprit de défense encore très fort

L'esprit de défense fait partie intégrante de l'éducation des jeunes Turcs tant à l'école qu'au sein de la famille. Dans un monde social bouleversé par l'accélération de la différenciation et de la fragmentation et par la dissolution de l'autorité, l'armée est perçue comme un repère d'ordre. Symbole de stabilité et d'efficacité, alors que les autres institutions de l'Etat sont fortement dévalorisées, elle ne suscite que peu de controverses au sein de l'opinion publique, se classant toujours en tête des sondages comme l'institution la plus crédible. La politique de défense profite donc de cette légitimité, renforcée, d'ailleurs, par le discours officiel mettant en avant un peuple entouré d'ennemis et n'ayant pour seul recours que son armée.

Ainsi, le service national obligatoire (17), dont la durée a été modifiée à plusieurs reprises, ne fait pratiquement l'objet d'aucune remise en cause (18). Le départ pour le régiment reste toujours une grande aventure, une aventure que l'on aborde avec émotion, mais aussi avec une certaine fierté. Contrairement à la tendance observée dans la plupart des pays d'Europe occidentale, où la société n'a plus beaucoup d'égards pour le soldat, l'appel sous les drapeaux est considéré dans le cas turc comme un rite de passage de l'adolescence à l'âge adulte et ses responsabilités. Les typiques photos d'enfants déguisés en petit militaire, les jeunes gens handicapés qui aspirent néanmoins à être enrôlés, ne serait-ce que pour un jour (19),

(16) Levent ÜNSALDI, *op. cit.*, p. 283.

(17) Sa durée fut réduite, à compter de juin 2003, de 18 à 15 mois pour les appelés, de 8 à 6 mois pour les diplômés de l'Université servant comme simples soldats et de 16 à 12 mois pour ceux servant comme officiers de réserve.

(18) Cela n'empêche en rien l'existence d'une catégorie de jeunes gens, dans la plupart des cas diplômés de l'enseignement supérieur, qui perçoit le service militaire comme une interruption fâcheuse de la réalisation de leurs projets personnels.

(19) De nombreuses célébrations officielles d'enrôlement symbolique pour les personnes à mobilité réduite sont régulièrement organisées par différentes unités de l'armée de terre.

montrent clairement que le service militaire n'est pas perçu ici comme une dépossession temporaire de la citoyenneté.

Nombreuses sont les familles turques qui pensent que le service militaire constitue un événement d'une importance primordiale dans la vie d'un homme et que les enfants complètent leur éducation à l'armée : le foyer militaire, affirme-t-on, est « une école de vie » qui forge le caractère (20). Dans une société marquée par de profondes fractures sociales et inégalités régionales, le régiment est aussi une collectivité fraternelle, où, pour la première fois, la jeune recrue rencontre réellement les représentants des autres classes sociales, où, pour la première fois, elle éprouve le sentiment d'une commune solidarité. La citoyenneté républicaine débouche donc enfin dans l'armée, toutes proportions gardées, sur une certaine parité économique et sociale.

L'ambiguïté des relations entre les civils et l'institution militaire

L'institution militaire telle qu'elle apparaît aujourd'hui en Turquie s'est constituée au fil des années comme une organisation singulière dont la professionnalisation, amorcée il y a plus d'un siècle par les missions allemandes, visait à former de nouveaux professionnels des armes, capables de rivaliser avec leurs adversaires européens. Cette armée de cadres, organisée sur le modèle des armées les plus prestigieuses du moment – en l'occurrence sur celui des armées de masse –, s'est rapidement investie d'un rôle capital dans l'édification d'une identité de destin qui a pour socle la nation. Ce rôle de moniteur, d'instituteur, voire d'éducateur de la nation entière a ainsi conféré aux militaires une mémoire professionnelle propre, incomparable avec celle des autres corps de l'Etat tant elle se confond avec la mémoire nationale. Cette imbrication fait que l'histoire de la Turquie est autant habitée par le destin de ses armées que les militaires turcs le sont par l'histoire nationale. Tout se passe ainsi comme si l'armée turque cultivait avec une prédilection singulière son histoire spécifique comme l'histoire en général, sans qu'il y ait souvent de nette distinction entre ces deux registres.

Il apparaît en outre, au regard de ce qui précède, que la sensibilité des militaires turcs pour l'ordre interne vient de loin, un phénomène qui n'est pas sans rapport avec la professionnalisation du corps des officiers, puisqu'elle permet aux militaires, conscients de leur importance professionnelle, de se considérer comme les dépositaires du pouvoir de l'Etat et d'inventer leur propre définition de l'intérêt national. Cette prétention à détenir un privilège exclusif d'autorité en tout ce qui concerne les intérêts vitaux de la nation explique aussi pourquoi l'armée accorde malaisément au gouvernement élu une adhésion sans réserve. Sa subordination n'est guère

(20) Dans la plupart des offres d'emplois, on exige également des candidats qu'ils aient rempli leur devoir national et les mariages se font très souvent après le service militaire.

joyeuse et les témoignages en vont plus aux fonctions qu'aux personnes. Cette dissociation intellectuelle entre l'Etat (ou la nation), dont l'armée assure la survie et interprète (et sert) les intérêts supérieurs, et le gouvernement élu qui l'emploie et la paye et à qui elle doit, *a priori*, une subordination complète, est particulièrement importante tant elle permet à l'armée d'agir politiquement, quand elle en voit la nécessité, et de se croire au-dessus du pouvoir civil, maîtresse du pays, libre de ses agissements politiques.

Les forces armées sont une institution complexe qui, en raison de la nature de ses missions, doit aussi inculquer en plus des savoir-faire professionnels, un système de valeurs qui lui est propre et qu'elle doit être capable de transmettre. Cependant, les symboles et les concepts-clés de cette culture militaire doivent contribuer à renforcer l'intégration des forces armées dans la société environnante et non pas à les isoler. Aujourd'hui, un des principaux défis à relever en Turquie, est de former un corps des officiers qui ne se croie pas au-dessus de la mêlée et ne se considère pas propriétaire exclusif du sentiment patriotique.

Face aux risques potentiels de ghettoïsation, mais aussi de marginalisation, une profonde refondation des armées semble donc nécessaire pour que les militaires modifient leurs valeurs et réflexes institutionnels et s'insèrent dans des structures étatiques non pas en autorité suprême mais en situation subordonnée. Non que l'avis du haut commandement doive purement et simplement être ignoré dans la gestion des affaires politico-militaires, loin s'en faut. Plus que jamais, l'expertise militaire est un vecteur essentiel pour la compréhension adéquate des phénomènes politiques, au sens le plus large du terme, qu'il s'agisse de la politique étrangère ou de la politique intérieure. Mais c'est bien le pouvoir législatif seul qui, votant le budget et définissant les lignes directrices en matière de défense et de sécurité, confère à l'armée «sa substance et sa subsistance». C'est donc au pouvoir civil seul qu'appartiennent le dernier mot et la responsabilité de définir la stratégie militaire proprement dite.